

Juin 2000

N°1

Le Journal des Pères

Bulletin d'information du Mouvement Valaisan de la Condition Paternelle
Association de défense des droits des pères



MVCP

**MOUVEMENT VALAISAN
DE LA CONDITION PATERNELLE**

Sommaire

Composition du Comité du MVCP	Page 5
Assemblée générale 1999	Page 6
Présentation de SOS Jeunesse	Page 8
Livre enfants: L'amour hérisson	Page 11
Le nouveau droit du divorce	Page 12
Les fausses accusations de pédophilie contre les pères	Page 14
Les familles de A à Z: D comme divorce	Page 17

Adresses utiles

Adresses des Mouvements de la Condition Paternelle

MCP-GENEVE

3, rue Michel-Chauvet
1208 GENEVE
Tél: (022) 346 74 00
e-mail: mcp.geneve.worldcom.ch.
Permanence: lundi-vendredi
9 h – 18 h
Accueil sur R -V
Secrétaire permanent: Hans Lehmann

MVCP VALAIS

Case postale
1870 MONTHEY 2 Ville
Tel: 0878 802 903
Permanence tel.:
mercredi 18h-20
dimanche 18h-20h
e-mail : mvcp@bluewin.ch
Président: Laurent Mastromauro

MCP- VAUD

Activités suspendues

MCP-NEUCHATEL

Case Postale 843
2001 NEUCHATEL
Tel: (032) 731 55 38
Président: M. Cognard

MCP-LA CHAUX-DE-FONDS

Case Postale 337
2300 LA CHAUX-DE-FONDS
Tel: (032) 913 64 76
Président: M. Guenin

ASSOCIATION JURASSIENNE MCP

Champ-Hulays 13
2854 BASSECOURT
Tel: (032) 426 79 25
Président: Raymond Girardin

FRIBOURG

Pas de MCP

Adresses de Médiation Familiale

Institut de Médiation Générale et Familiale M. Claude Rossier
C.P. 2249 Tél. (079) 409 14 87
CH-1950 SION 2 Fax (027) 323 14 87

Maison Genevoise des MEDIATIONS

40, rue du Stand, 1204 GENEVE Tél/Fax: (022) 320 59 94

Editorial

Pour ce numéro de juin, l'équipe de rédaction du journal est entièrement valaisanne. Certains d'entre vous ne sont pas sans ignorer que le MCP-Vaud, avec qui nous avons collaboré jusqu'à présent pour la réalisation de ce journal, a suspendu ses activités. C'est pourquoi, pour l'instant, nous avons décidé de poursuivre seul la rédaction de ce journal.

Malgré les difficultés rencontrées par nos collègues du canton de Vaud, nous sommes toujours persuadés qu'une collaboration plus étroite avec les différents Mouvements de la Condition Paternelle de Suisse Romande est essentielle, car nous poursuivons les mêmes buts.

Un des prochains objectifs du Mouvement est l'amélioration de la communication avec nos membres et avec les institutions sociales et juridiques. Dans ce but, nous allons nous efforcer de faire paraître ce « Journal des Pères » de manière régulière, tous les trois mois.

Vous trouverez dans ce numéro différentes rubriques que nous avons créées, un compte rendu de notre assemblée générale 1999, une présentation de la conférence que la Fondation SOS-Enfants a donnée après l'assemblée générale et un certain nombre d'extraits d'articles parus récemment dans la presse romande, sur le nouveau droit du divorce et sur les fausses accusations de pédophilie contre les pères.

De plus en plus de pères nous contactent pour obtenir des renseignements, une aide, un appui ou simplement pour discuter et parler de leurs préoccupations avec quelqu'un qui leur prête une oreille attentive.

Un fonctionnement comme celui du Mouvement de la Condition

Editorial (suite)

Paternelle, basé uniquement sur le bénévolat, rencontre forcément de nombreuses difficultés.

Actuellement, seules deux personnes du Mouvement assurent la totalité des permanences et des entretiens. Chaque semaine, ils rencontrent plusieurs pères individuellement, ce qui représente un lourd investissement et nous conforte dans l'idée qu'un Mouvement tel que celui-ci a plus que jamais sa raison d'être.

Le mois de juin est synonyme aussi de fête des pères. Ils seront fêtés cette année, le dimanche 18 juin, alors « Bonne fête à tous les Papas ! »

Nous vous souhaitons à tous et à toutes une agréable lecture et espérons que ces prochaines vacances d'été seront l'occasion pour vos enfants de profiter au maximum de chacun de ses parents.

Pour le comité du
MVCP

Philippe Etter



Nouvelles du MVCP-Valais

COMPOSITION DU COMITE DU MOUVEMENT VALAISAN DE LA CONDITION PATERNELLE au 1er Juin 2000

Président Laurent Mastromauro
 SAINT-MAURICE

Vice-président Laurent Pattaroni
 MONTHEY

Membres Jean-René Germanier
 VETROZ

 Jean-Daniel Jordan
 MASSONGEX

 Philippe Etter
 LAUSANNE

 Daniel Wernli
 TROISTORRENTS

Agenda

Dimanche 18 juin FETES des PERES

Conférence de Guy Corneau, " Les leçons de l'a-
amour"

Mardi 20 Juin 20H00 Aula des Bergières, LAUSANNE
 Prix 16.-, pré-vente Centre La Pontaise, 646 22 01

Jeudi 22 juin 20H30 Grande salle de Confignon, GENEVE
 Billets à l'entrée

Nouvelles du MVCP-Valais

RESUME DU PROCES VERBAL
de l'**ASSEMBLEE GENERALE** du MVPC
du 27.05.1999 à 19 h 30
au café du Prado à Sion.

Jean-René Germanier donne une brève présentation du Mouvement et des buts qu'il poursuit.

Claude Rossier, président de l'Institut de Médiation Générale et Familiale, parle brièvement du nouveau droit du divorce qui entrera en vigueur le 1er janvier 2000. Claude Rossier suggère que des pères se forment à la médiation familiale, tout en sachant que cela demande un grand investissement. Il tient à mettre l'accent sur les médiateurs de proximité.

M. Claude Rossier nous propose d'approcher les différents juges de districts sur les questions de la garde et de l'autorité parentale. Avec le nouveau droit, il y a des changements dans l'air et nous pouvons saisir cette opportunité.

MM. Philippe Etter et Jean-René Germanier font part des contacts qu'ils ont eus avec le CFPS de Sion (Centre de Formation Pédagogique et Sociale), avec l'Office d'Aide à la Jeunesse et avec l'Office Cantonal Médical et Pédagogique. Le but de cette démarche est de contacter petit à petit toutes les associations qui possèdent les mêmes aspirations que le Mouvement Valaisan de la Condition Paternelle ainsi que les organismes cantonaux s'occupant des affaires de la jeunesse.

En ce qui concerne le journal, mention est faite de certaines difficultés existant au sein du comité du MCP Vaud. Cela nous incite à créer notre propre journal en Valais, en attendant une collaboration

plus étroite des MCP au niveau Romand.

Les « papas contacts » qui ont lieu à Monthey et à Sion ont de la peine à se faire connaître. Peu de monde les fréquente. Peut-être devrions nous veiller à garder une atmosphère intime, dans une arrière-salle et non au bistrot. Quoiqu'il en soit, leur fonctionnement va être rediscuté.

Laurent Mastromauro, président du Mouvement, nous communique qu'un projet de dossier est en cours pour obtenir de l'aide de la part de la Loterie Suisse Romande.

Le comité du Mouvement Valaisan ne change pas pour l'instant.

Le service de la permanence téléphonique, en collaboration avec la Main Tendue, s'effectue maintenant 24H/24H.

L'assemblée se termine vers 20H45 ; elle est immédiatement suivie par une présentation de la Fondation SOS Jeunesse par Mme Chantal Travelletti, sa présidente.

Courrier du lecteur

Un article vous fait réagir, vous avez envie de vous exprimer sur l'éducation des enfants ou la condition de père, de parents...

N'hésitez pas ! Cette rubrique est pour vous. Ecrivez-nous à l'adresse qui se trouve au dos du journal

Autres associations

Cette rubrique vise à mieux connaître d'autres associations pour la famille et les enfants. Ce sont en général des associations avec qui le MCP souhaite entretenir des liens.

Fondation SOS JEUNESSE

Cet exposé a été présenté par Mme Chantal Traveletti,
présidente de SOS JEUNESSE

le 27 mai 1999 à Sion à la suite de l'assemblée générale du MVCP

Créée en 1988, la Fondation SOS Jeunesse répond au nouveau numéro de téléphone **147**

Les buts de la Fondation

*Prévenir la violence contre les enfants
Aider les enfants à gérer les stress de la vie qui peuvent surgir
Aider les enfants à communiquer entre les différents individus
Apporter aux enfants une aide morale et psychologique par l'écoute
et la communication*

Dans un premier temps, une enquête a été faite pour évaluer les besoins. Ceux-ci paraissant bien réels, une Fondation a été créée : SOS Jeunesse qui est ouverte à tous.

Il existe une centrale téléphonique avec déviation d'appels au domicile des répondants de SOS Jeunesse. Les répondants sont tous des bénévoles non professionnels, sélectionnés par un psychologue et par le président de la Fondation.

Leur formation est assurée par SOS Jeunesse qui reçoit de l'aide de la part de l'Office d'Aide à la Jeunesse, sous la forme d'un psychologue « prêté ». Une commission technique est formée de 10 personnes dont des psychologues, des avocats, des assistants sociaux etc.

La Fondation subsiste grâce aux dons de personnes privées et de la Loterie Romande.

Un service téléphonique 24H/24H et 7 jours sur 7 a été mis en place en collaboration avec les SOS Enfants des cantons de Genève et Vaud.

Les enfants ont absolument besoin de l'anonymat.

Les problèmes psychologiques des enfants qui appellent sont à prendre très au sérieux. Mais l'aide à apporter n'est pas toujours évidente. SOS Jeunesse encourage les jeunes qui téléphonent à entrer eux-mêmes en contact avec des adultes susceptibles de les aider. Elle veut ainsi favoriser la responsabilisation.

La Fondation relève que pour un certain nombre de cas (enfants battus, abus, etc. représentant environ 10% des appels), une intervention supplémentaire est nécessaire. Là aussi, l'aide à apporter est délicate. L'Office des Mineurs est souvent débordé. Les démarches administratives et judiciaires sont très lentes et très pénibles. A cela s'ajoute la difficulté de l'écoute. Il est important d'essayer de déceler, pour éviter de les encourager, les fausses accusations, les déformations de la vérité, les mensonges et les pressions de tous genres. Bref, un travail qui demande beaucoup de doigté et montre bien l'importance d'une bonne formation de base.

Concernant les enfants en fugue, le droit (CO-CSS) invoque le placement en institution. SOS Jeunesse fait appel aux services de proximité (Aide à la Jeunesse, Services sociaux etc.)

Mais dans l'ensemble, les appels concernent surtout des cas bénins. Les cas graves sont plutôt rares.

En ce moment la Fondation compte une vingtaine de répondants. Ce nombre semble suffisant pour l'instant, sauf dans des situations particulières comme par exemple après le passage à la TV de l'émission « C'est la vie » qui parlait de cas de viols et d'abus sexuels, ce qui a déclenché une forte augmentation des appels..

En fin de soirée, une brochure « Permis de prudence », habituellement remise aux jeunes, est distribuée aux personnes présentes.

Sion, le 27 mai 1999 à 22H15 fin de la présentation.

Humour

Leçon de grammaire

La maîtresse demande:

- Dis-moi Jeannot, quand je dis « je mange » c'est à quel temps ?
- Heu, le présent de l'indicatif.
- Bien et « je dormais »?
- L'imparfait de l'indicatif
- Très bien et « je suis enceinte » ?
- L'imparfait du préservatif.

Leçon de maths

Toujours à l'école, la maîtresse demande à Jacques: « Trois oiseaux sont sur un fil, un chasseur passe et en tue un, combien en reste-t-il ? » Jacques fait le calcul et répond tout fier: « Deux ». La maîtresse lui dit: « Ecoute Jacques, je comprends ton point de vue, c'est intéressant, mais si le chasseur tire, ça effraie les oiseaux et il n'en reste plus ».

Le lendemain, c'est Jacques qui vient vers la maîtresse et lui demande: « Madame, trois jeunes filles sont assises sur un banc et mangent une glace. La première la lèche, la seconde la mord et la dernière la croque, laquelle des trois est mariée ? ». La maîtresse, un peu surprise, répond sans trop réfléchir: « Heu, je ne sais pas, celle qui lèche la glace ? ». Jacques lui répond: « Ecoutez Madame, je comprends votre point de vue, c'est intéressant, mais celle qui est mariée, c'est celle qui a la bague au doigt ! »...

Pourquoi, demande une petite fille, maman, elle se marie pas encore une fois ?

**Comme cela, j'aurais deux papas.
Un, on l'enverrait travailler et avec
l'autre on irait à la mer tous les jours.**



Pourquoi les hommes pensent-ils que les

Livre enfants

L'AMOUR HÉRISSON

Livre écrit par **Thierry Lenain** et illustré par **Nathalie Novi**, aux Editions Nathan, collection "Demi-lune", 47 pages. Ce livre est disponible dans toutes les librairies et coûte environ Fr. 12.-

L'Amour hérisson est illustré par de beaux dessins pastels qui complètent parfaitement le texte très poétique. Une petite fille, Paola, parle des peines et des joies qu'elle vit à travers le divorce de ses parents.

Un très beau livre qui parle du divorce et qui est destiné aux 7-9 ans qui peuvent le lire tout seul, ou qui peut être raconté aux plus petits. Le livre est divisé en neuf chapitres qui se lisent aussi séparément. Un chapitre parle de la préparation du sac avant de partir chez l'autre parent, un chapitre mentionne ce que fait le parent quand l'enfant n'est pas là, un chapitre aborde le thème des vacances...

C'est donc un livre qui peut être le point de départ à de nombreuses discussions avec nos enfants sur ces sujets délicats. Il est tout indiqué pour le moment des vacances, où l'on passe souvent plus de temps avec nos enfants. Un livre aussi à offrir à un enfant qui apprend à lire et dont les parents se divorcent ou se sont divorcés.

"Quand il a rencontré ma maman, papa lui a offert trois roses. Aujourd'hui papa préfère les tulipes. Il en fait de gros bouquets qui embellissent la maison. Après tout, on n'est pas obligé d'aimer les mêmes fleurs toute sa vie."

ou encore:

"Autrefois, je croyais que les histoires d'amour duraient toute la vie. A présent je sais qu'il y a des histoires d'amour courtes et des histoires d'amour longues. Je préfère les longues."

Philippe Etter

LE NOUVEAU DROIT DU DIVORCE

Qu'est-ce qui a vraiment changé ?

Depuis le 1er janvier 2000, le nouveau droit du divorce est entré en vigueur. Il devrait améliorer sensiblement les processus des quelques 17'000 couples qui divorcent chaque année.

Vous avez sans doute beaucoup entendu parler de ce nouveau droit, c'est pourquoi, nous nous contenterons aujourd'hui d'en relever les points qui paraissent les plus importants.

Divorcer à l'amiable: depuis longtemps déjà, la majorité des couples se divorcent à l'amiable. Les époux sont d'accord sur le principe du divorce et sur ses effets accessoires et demandent à un tribunal son enregistrement. Le nouveau droit entérine ce principe. Pour les divorces conflictuels, les époux n'ont plus à se battre pour faire apparaître l'autre comme coupable, ce qui évitera peut-être des déballages «sordides» devant les tribunaux.

Dans les cas où seul un des deux époux demande le divorce, après quatre années consécutives de séparation, l'autre époux ne pourra plus s'y opposer .

Pension: de nombreux critères sont pris en considération, par exemple la répartition des tâches dans le couple. Les pensions peuvent maintenant être revues à la hausse pendant trois ans après le divorce ou suspendues pendant une période plus ou moins longue, sans être pour autant supprimées. Enfin, si il l'estime nécessaire, le juge a la possibilité de fixer une pension au-delà des 18 ans; notamment dans les cas où un des enfants souhaite suivre des études.

Autorité parentale conjointe: elle est maintenant possible, mais reste exceptionnelle. Il faut l'accord des deux parents et l'accord du juge.

Audition des enfants: si le juge l'estime nécessaire, il peut deman-

der à écouter personnellement le ou les enfants « *pour autant que leur âge, ou d'autres motifs importants ne s'y opposent pas* ». En principe cela ne se fera pas avant l'âge de six ans et dans un endroit plus adéquat qu'une salle d'audience de tribunal.

L'audition des enfants est un point très controversé, mais il trouve ses origines dans la Conventions des Nations Unies, ratifiée par la Suisse, concernant les droits des enfants.

Cela ne veut pas dire que l'enfant peut décider souverainement chez quel parent il veut habiter, mais cela souligne qu'il est, lui aussi, un acteur dans son histoire et pas seulement un tiers dont les intérêts sont encore bien trop souvent mis de côté.

Philippe Etter

D'après différents articles parus dernièrement dans la presse romande

LES FAUSSES ACCUSATIONS DE PEDOPHILIE CONTRE LES PERES

De plus en plus souvent, nous entendons parler de mères qui font de fausses accusations de pédophilie à l'encontre du père de leur enfant. Plusieurs émissions de télé ainsi que des articles de journaux dans Le Matin ou dans l'Hebdo, ont abordé ce sujet délicat.

Pour chaque cas, il semble que le même scénario se reproduise. Au départ, un divorce avec une procédure conflictuelle. Les affaires tendent à traîner. La mère accuse alors à tort son ex-conjoint d'inceste en le soupçonnant d'attouchements sexuels sur leur enfant. Ses buts sont de faire accélérer la procédure, de conserver l'enfant rien que pour elle et parfois assouvir une sorte de vengeance par rapport à une situation qu'elle a de la peine à accepter.

Les médias tirent la sonnette d'alarme, cela permet de sensibiliser toujours plus de monde à ces problèmes graves. Car bien qu'inacceptables, ces cas semblent être de plus en plus fréquents. Selon un article du journal Le Matin du 7 nov. 99, cette situation concernerait 30 % des cas de divorces conflictuels.

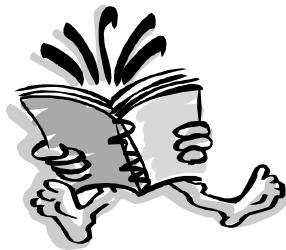
Pour un père qui vit cette situation effroyable, ainsi que pour son enfant, c'est toujours un grand traumatisme. Père et enfant sont entraînés dans un engrenage interminable. Et pour le père qui se sent seul, démuni et impuissant, c'est à chaque fois une lutte qui dure des années, souvent sans voir son enfant.

Un article de l'Hebdo du 30 mars 2000 cite le secrétaire de la Fédération Française des Mouvements de la Condition Paternelle, selon ce dernier, 93 % de ces pères bénéficient d'un non-lieu ou d'une relaxe. Mais la réhabilitation sociale est difficile, parfois même impossible et la reconstruction pour rétablir une relation avec l'enfant est longue et semée d'embûches. Là encore, et peut-être même plus qu'ailleurs, la lourdeur et la lenteur de la justice se fait sentir. Pourtant, tous les professionnels le répètent avec insistance:

"on fait autant de dégâts en accusant un père d'abus sexuels quand il n'y en a pas eu, qu'en ignorant des abus sexuels qui ont réellement eu lieu" .

Face à toutes ces situations, nous ne pouvons que féliciter et admirer ces pères qui, malgré ce qu'ils endurent avec leurs enfants, font face à toutes ces difficultés et ne baissent pas les bras. Espérons qu'un jour, leurs enfants prendront la peine de s'informer sur ce qui s'est réellement passé. Ils pourront alors être fiers d'avoir eu des pères qui ne les ont pas abandonnés.

Plusieurs pères qui vivent cette situation se sont inscrits dans des MCP romands. Le père cité par l'Hebdo s'est inscrit à l'Association Jurassienne MCP pour ne plus se battre seul. Un échange, un coup de main pour rédiger une lettre, un accompagnement à un rendez-vous difficile, sont entre autres, des contributions qu'apportent les pères de nos Mouvements à d'autres pères.



Philippe Etter

La rédaction

La rédaction d'un journal ne se fait pas toute seule. Celle du « Journal des Pères » est entièrement bénévole, alors si vous trouvez des articles susceptibles de nous intéresser, ou si vous avez envie d'en écrire, envoyez-les à la rédaction du Journal. L'adresse se trouve au dos du journal.

Merci !

La recette du vendredi soir

Les brochettes croquantes

Pour 4 brochettes, il te faut :

1 blanc de poulet (si possible sans dioxine)
100 g d'emmental
8 tranches rondes de bacon
1 orange épluchée
8 tomates cerises lavées
sel, poivre, huile d'olive, 4 pique-brochettes

- 1) Découpe le blanc de poulet et l'emmental en dés de 1cm sur 1 cm. Sépare les quartiers d'orange. Fais chauffer le four à 220° (thermostat sur 7).
- 2) Pose un dé d'emmental sur chaque tranche de bacon. Referme la tranche de bacon sur elle-même, comme si tu faisais un paquet cadeau.
- 3) Sur 2 brochettes, enfile un quartier d'orange entre chaque dé de poulet. Sur les 2 autres, enfile une tomate cerise entre chaque paquet de bacon et fromage.
- 4) Pose les brochettes dans un plat. Mets du sel, du poivre et de l'huile d'olive sur chacune. Fais dorer les brochettes au four, 10 minutes de chaque côté.

Le petit truc : Rouler les dés de poulet dans du cumin. C'est encore meilleur !

La famille de A à Z

Cette rubrique est tirée d'une série d'émissions radio, où le sociologue de la famille Jean Kellerhals passe en revue tous les domaines de la famille contemporaine. On peut retrouver ces interviews sur un CD, disponible à la Boutique TSR. tél. 0848 828 818

D comme Divorce

En Suisse, il y a 15'000 divorces par an dont la moitié concerne des familles avec enfants. Cela fait environ 36% des mariages alors que l'on n'en comptait que 5% au début du siècle, le plus souvent pour des raisons très précises.

Cette augmentation du divorce s'explique en partie par l'abaissement des barrières au divorce, qu'elles soient économiques, culturelles ou religieuses. Bien que dans les familles dites « carencées », (plus pauvres, de nationalités ou de religions différentes, etc.) le risque de divorcer soit sensiblement plus élevé (env. 10%), la grande majorité des divorces actuels traduit bel et bien un profond malaise dans le couple.

Trois ou quatre phénomènes tentent d'expliquer ce malaise.

Une attente excessive dans le mariage. La montée des tensions conjugales peut venir du fait que l'on attend beaucoup, trop peut-être, du mariage. Aujourd'hui, l'essentiel de nos attentes de la vie, rapport à autrui, qualité de la vie, épanouissement, bonheur, sont basés sur la vie du couple. Les autres lieux, comme le travail, les associations locales, ont perdu de leur importance.

Une société basée sur l'individualisme. Depuis deux siècles on assiste au triomphe de l'individu et de ses droits. La confrontation de ce triomphe avec la réalité de la vie collective au sein de la famille est souvent mal tolérée par les individus.

Un décalage entre l'aspiration à l'égalité et la pratique inerte de

l'inégalité. Les mariages aujourd'hui sont définis par une volonté à l'égalité et au partage. Or dans les faits, cela n'est surtout pas réalisé. Dans la vie professionnelle, les salaires sont loin d'être égaux entre les hommes et les femmes. Dans la vie domestique, c'est encore trop souvent la femme qui assure la majorité des tâches ménagères et l'éducation des enfants. Ce décalage entre cette aspiration à l'égalité et une réalité encore largement inégale, provoque beaucoup de tensions au sein du couple.

L'allongement de la vie conjugale. Actuellement, quand les enfants quittent la maison, il reste au couple une longue possibilité de vie commune. Cela nécessite une sorte de second souffle que beaucoup de couples ont du mal à trouver. C'est du moins ce que l'on peut conclure, en regardant l'accroissement, ces dernières années des divorces après vingt ans de mariage.

Résumé fait par Philippe Etter

Permanence MVCP-Valais

Le numéro de téléphone du MVCP est le:

0878 / 802 903

Il existe une permanence téléphonique, où un membre du comité vous répondra tous les:

mercredis et dimanches
18H00 - 20H00

En dehors de ces heures les appels sont déviés à la Main Tendue où un interlocuteur vous répondra 24H/24H.

Bulletin d'inscription

Si vous désirez vous abonner au journal, ou si vous désirez devenir membre du MVCP, nous vous prions de nous retourner le bulletin ci-dessous, par courrier. Par avance, nous vous remercions de votre soutien.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Localité _____

Téléphone privé _____

Téléphone prof. _____

Situation familiale _____

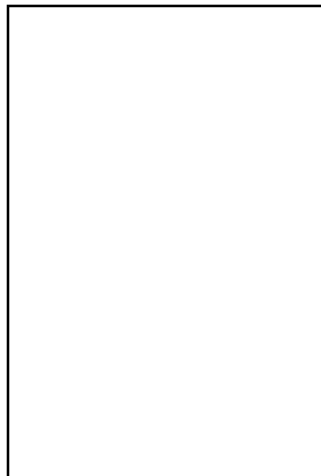
Remarques _____

- Abonnement au journal pour 1 an Fr 20.-
- Adhérer au mouvement (fais d'inscription) Fr 20.-
- + cotisations annuelles, journal compris Fr 50.-
- Parrainer le MVC Fr _____
- De plus amples renseignements
- Cocher ce qui convient et retourner le bulletin au :

MVCP
Case postale
1870 **Monthey 2 Ville**



Expéditeur :
MVCP
Case postale
1870 Monthey 2 Ville



Le **JOURNAL DES PERES** est le bulletin d'information du Mouvement Valaisan de la Condition Paternelle. Ce bulletin contient différents articles parus dans la presse romande concernant les pères, leurs relations avec leurs enfants, leur relations avec la mère de leurs enfants et sur la place des enfants dans la famille et dans le divorce. Le bulletin renseigne également sur l'évolution de la justice concernant le droit des pères. Il contient aussi diverses rubriques : livres, recettes, humour, courrier des lecteurs, etc.

Le **JOURNAL DES PERES** est distribué à tous les membres du Mouvement ainsi que dans les offices médico-sociaux, les offices des mineurs, les études d'avocats, les paroisses et les tribunaux du canton du Valais.

Buts poursuivis par le MVCP

- ◆ Souligner le rôle de chacun des parents dans l'éducation des enfants
- ◆ Conseiller et soutenir les pères désireux de s'engager dans l'éducation de leurs enfants
- ◆ Dénoncer les inégalités dont sont victimes les pères et les enfants lors de l'attribution de la garde, de l'autorité parentale et du droit de visite
- ◆ Favoriser une relation égale entre père et mère pour le bien de l'enfant malgré la séparation et le divorce
- ◆ Promouvoir un médiation pour résoudre les conflits
- ◆ Obtenir un changement de mentalité des institutions à l'égard des pères conscients de leurs responsabilités parentales

Tarif des publicités

Page entière	Fr:	100.-
Demi page	Fr:	50.-
Quart page	Fr:	30.-

Tirage

300 exemplaires

L'équipe de rédaction

Rédacteur:	Philippe Etter
Mise en forme:	Philippe Etter
Correctrice:	Sabine d'Amico